



Le 17 juin 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

Souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mercredi 17 juin 2026

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 17 juin à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Proposition de loi portant diverses **dispositions d'adaptation** du **droit des outre-mer**, présentée par Mme Micheline JACQUES et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 691, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission des affaires sociales, de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 29 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 3 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 12 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 17 juin matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 16 juin à 15 heures

Jeudi 18 juin 2026

À 10 h 30 et, éventuellement, à 14 h 30

- Suite de la proposition de loi portant diverses **dispositions d'adaptation** du **droit des outre-mer**, présentée par Mme Micheline JACQUES et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 691, 2025-2026)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 22 juin 2026

À 16 heures et le soir

- Projet de loi, rejeté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relative aux **résultats** de la **gestion** et portant **approbation** des **comptes** de l'année **2025** (n° 726, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour le rapport : mercredi 17 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 19 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 22 juin en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 19 juin à 15 heures

- Projet de loi, rejeté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, portant **approbation** des **comptes** de la **sécurité sociale** de l'année **2025** (n° 727, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Réunion de la commission pour le rapport : mercredi 17 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 22 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 22 juin en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 19 juin à 15 heures

Mardi 23 juin 2026

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi portant **simplification** des **normes** applicables aux **collectivités territoriales** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 758, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport et de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 15 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 17 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 22 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 23 juin en début de matinée
- Temps attribué à la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation : 5 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 22 juin à 15 heures

Mercredi 24 juin 2026

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 24 juin à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- 2 conventions internationales examinées selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi autorisant **l'approbation** de **l'accord** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la République unie de **Tanzanie** relatif aux **services aériens** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 756, 2025-2026)

Mercredi 24 juin 2026 - À 16 h 30 et le soir (suite)

=> Projet de loi autorisant **l'approbation** de **l'accord** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement d'**Antigua-et-Barbuda** relatif aux **services aériens** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 755, 2025-2026)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : lundi 22 juin à 15 heures

- Suite du projet de loi portant **simplification** des **normes** applicables aux **collectivités territoriales** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 758, 2025-2026)

Jeudi 25 juin 2026

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi portant **simplification** des **normes** applicables aux **collectivités territoriales** (procédure accélérée) (texte de la commission, n° 758, 2025-2026)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 29 juin 2026

À 15 heures et le soir

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à **réduire l'impact environnemental** de l'**industrie textile** (texte de la commission, n° 766, 2025-2026)

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : vendredi 26 juin à 15 heures

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (n° 689, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 11 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 17 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 25 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 29 juin en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 26 juin à 15 heures

À 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi actualisant la **programmation militaire** pour les **années** 2024 à 2030 et portant diverses **dispositions intéressant la défense**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 29 juin à 15 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (n° 689, 2025-2026)

SESSION EXTRAORDINAIRE 2025-2026

Mercredi 1^{er} juillet 2026

À 15 heures

- Ouverture de la session extraordinaire 2025-2026
- Questions d'actualité au Gouvernement
 - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 1^{er} juillet à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (texte de la commission, n° 753, 2025-2026)

Jeudi 2 juillet 2026

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (texte de la commission, n° 753, 2025-2026)

Éventuellement, vendredi 3 juillet 2026

Le matin et l'après-midi

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles** (texte de la commission, n° 753, 2025-2026)

Lundi 6 juillet 2026

À 16 heures et le soir

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, pour une montagne **vivante** et **souveraine** (n° 629, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport et de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 29 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 1^{er} juillet matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 3 juillet à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 6 juillet en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 3 juillet à 15 heures

Mardi 7 juillet 2026

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, nouvelle lecture de la proposition de loi relative au **droit à l'aide à mourir**

Ce texte sera envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 29 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 1^{er} juillet matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 6 juillet à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 7 juillet en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 6 juillet à 15 heures

- Projet de loi visant à **renforcer l'État local, articuler son action** avec les **collectivités territoriales** et **sécuriser les décideurs publics** (procédure accélérée) (n° 651, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 29 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 1^{er} juillet matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 6 juillet à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 7 juillet à 14 heures
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 6 juillet à 15 heures

Mercredi 8 juillet 2026

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 8 juillet à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Sous réserve de sa transmission, suite de la nouvelle lecture de la proposition de loi relative au **droit à l'aide à mourir**
- Suite du projet de loi visant à **renforcer l'État local, articuler son action** avec les **collectivités territoriales** et **sécuriser les décideurs publics** (procédure accélérée) (n° 651, 2025-2026)

Jeudi 9 juillet 2026

À 10 h 30, l'après-midi et, éventuellement, le soir

- Projet de loi autorisant l'**approbation** de l'**accord multilatéral** entre **autorités compétentes** portant sur l'**échange** des **informations GloBE** (procédure accélérée) (n° 670, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 24 juin matin
 - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 8 juillet à 15 heures
- Suite du projet de loi visant à **renforcer l'État local, articuler son action** avec les **collectivités territoriales** et **sécuriser les décideurs publics** (procédure accélérée) (n° 651, 2025-2026)

Mardi 21 juillet 2026

À 11 heures

- Questions orales

À 14 h 30

- 1 convention internationale examinée selon la procédure d'examen simplifié :

=> Sous réserve de son dépôt, projet de loi autorisant la **ratification** de l'**accord** de passation conjointe de marché en vue de l'acquisition d'une **plateforme centrale commune** pour le **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières**

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : vendredi 17 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative à l'**organisation**, à la **gestion** et au **financement** du **sport professionnel**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'**urgence** pour la **protection** et la **souveraineté agricoles**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi sur la **justice criminelle** et le **respect** des **victimes** et conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique relatif au **renforcement** des **juridictions criminelles**

- Il a été décidé qu'elles feraient l'objet d'explications de vote communes.

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes

- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi visant à **offrir des réponses immédiates** aux **phénomènes** troublant l'**ordre public**, la **sécurité** et la **tranquillité** de nos **concitoyens**

- Lors de la séance, seuls peuvent intervenir le Gouvernement, le représentant de la commission saisie au fond pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes et, pour explication de vote, un représentant par groupe pour une durée ne pouvant excéder cinq minutes chacun ainsi qu'un représentant des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour une durée ne pouvant excéder trois minutes
- Délai limite pour les inscriptions des orateurs des groupes : lundi 20 juillet à 15 heures